

Le cannabidiol : du cannabis sans effet psychoactif

LETTRE D'INFORMATION

Avril 2019



Le cannabis légal : un produit de plus en plus répandu

Les produits à base de chanvre sont très en vogue de nos jours. On les retrouve sous forme de produits d'alimentation et d'épicerie de luxe ou d'articles cosmétiques au supermarché et dans les magasins bio. Vous trouverez même de la bière au chanvre au rayon boissons. Il existe toutes sortes de produits, de l'huile de chanvre aux biscuits au cannabis, en passant par les graines et les tisanes.

Légalité des produits au chanvre

En ce qui concerne l'alimentation, il existe en Allemagne des valeurs de référence de teneur en THC. Selon l'institut fédéral allemand d'évaluation des risques, dans l'état actuel des connaissances, aucun effet notoire n'est susceptible de survenir tant que ces seuils de valeurs sont respectés. Pour autant, il n'existe aucune loi générale européenne concernant une valeur limite de THC dans

les produits alimentaires pour le moment. Suivant les pays, il est donc possible de trouver des produits dont la composition inclut davantage de THC. Une poudre de chanvre d'origine roumaine présentant une teneur en THC de 5 490 µg/kg a notamment été retirée de la circulation¹, la valeur seuil autorisée étant de 150 µg/kg.

Le cannabidiol n'est pas un produit stupéfiant

Les produits à base de cannabidiol (CBD) sont tout particulièrement au goût du jour. Le CBD est un composant naturel de la plante de cannabis. Sa structure chimique est similaire à celle du THC, avec un effet néanmoins complètement différent sur notre organisme. Au niveau médical, le CBD est utilisé pour ses vertus antispasmodiques, anti-inflammatoires et anxiolytiques. Il entre notamment dans la composition de médicaments destinés aux patients atteints de sclérose en plaques. Contrairement au THC, le CBD n'entraîne aucun effet psychotrope et n'est pas soumis à la législation allemande sur les stupéfiants.

Informations

Valeurs de référence de teneur en THC du gouvernement allemand concernant l'alimentation¹

- 5 microgrammes (µg) par kilogramme (kg) pour les boissons alcoolisées et non alcoolisées.
- 5 000 µg/kg pour les huiles alimentaires.
- 150 µg/kg pour tous les autres produits alimentaires.





Le marché du CBD en plein boom

Depuis quelques années, la promotion et la commercialisation de produits à base de CBD répondant à un certain art de vivre et à une alternative légale au THC sont en nette augmentation. Une rumeur circule à ce sujet, bien qu'elle ait rapidement été réfutée par plusieurs scientifiques. D'après ce mythe, le cannabidiol pourrait être converti en THC dans le corps humain. Cette idée fera sûrement rêver plus d'un consommateur de CBD, mais elle n'en reste pas moins une fiction.

Il est impossible que l'organisme convertisse le CBD en THC. Si tel était le cas, on devrait alors retrouver chez les individus ayant consommé exclusivement du CBD les produits de décomposition spécifiques à la consommation de THC dans les analyses d'urine, à savoir : du 11-OH-THC ou de l'acide carboxylique THC. Or, cela ne s'est jamais produit. On ne trouve chez ces patients que du CBD et du glucuronide de CBD comme produit de décomposition dans l'urine. Par ailleurs, il n'a jamais été observé d'état psychotique caractéristique de la consommation de THC chez ces patients. Ces deux éléments permettent de conclure que cette rumeur est fautive.²

Des cigarettes au chanvre en Suisse

Notons cependant que tous les produits à base de CBD ne sont pas nécessairement entièrement exempts de THC. Depuis 2018, on trouve des cigarettes contenant du CBD sur le marché suisse. Or elles contiennent également du THC. Leur teneur en THC est inférieure à 1 %, conformément à la loi en vigueur dans le pays. Néanmoins, une étude menée par des chercheurs de l'Institut de médecine légale de l'Université de Bâle a démontré que durant les premières heures suivant la consommation d'une telle cigarette, des concentrations de THC dans le sang sont observées qui dépassent la valeur seuil autorisée de 1,5 ng/ml. Légalement, les consommateurs ne sont donc pas en mesure de conduire un véhicule dans les heures suivant l'inhalation. Les scientifiques recommandent fortement d'attendre quelques heures après avoir fumé avant de prendre le volant.³

Informations importantes

DrugWipe permet de dépister la consommation de THC en toute fiabilité. DrugWipe ne détecte pas le CBD. Pour une personne testée positivement, la prise d'un produit de CBD légal ne constituera donc pas une justification valable !

¹ Nahler et al., Cannabis and Cannabinoid Research, Volume 2.1, 2017

² Meier et al., Forensic Science International, 291 (2018)

³ Institut fédéral allemand de la protection sanitaire des consommateurs et de la médecine vétérinaire (2000)



Securetec Detektions-Systeme AG

Lilienthalstraße 7

85579 Neubiberg

Allemagne

T +49 89 203080-1651

F +49 89 203080-1652

info@securetec.net

www.securetec.net

© 2019 Securetec Detektions-Systeme AG

70544-v01-FR-2019-03-19